

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC
MOSELLAN**

**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE
SUR LA REVISION GENERALE DU PLU DE LA
COMMUNE DE STUCKANGE**

Par arrêté n° 83/2025 du [07 octobre 2025](#)

M. le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de révision générale du PLU de STUCKANGE. A cet effet, monsieur Robert CISAMOLO a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et monsieur Pierre GAUTIER a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par Monsieur le président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroule à la mairie de STUCKANGE du [lundi 03 novembre 2025](#) à 8h00 jusqu'au [vendredi 05 décembre 2025](#) à 16h00, aux jours et heures habituels d'ouverture : [lundi](#) de 8h15 à 9h15, [mardi](#) de 16h à 18h, [mercredi](#) et [jeudi](#) de 10h à 12h, [vendredi](#) de 8h à 10h et de 16h à 18h

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie aux jours et horaires suivants :

- * [mercredi 05 novembre 2025](#) de 9h à 11h
- * [samedi 15 novembre 2025](#) de 10h à 12h
- * [vendredi 05 décembre 2025](#) de 14h à 16h

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-stuckange>

Les observations peuvent également être adressées par écrit, à la mairie, au nom du commissaire-enquêteur : Mairie de STUCKANGE, 27C Rue Nationale – 57970 STUCKANGE, par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-plu-stuckange@registredemat.fr. En outre, un poste informatique est mis à disposition du public à la mairie pour consultation des dossiers aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : www.mairie-stuckange.fr

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le conseil communal.

Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire.